



COMPTE-RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Carnoux-en-Provence s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIORGI, Maire.

A l'ordre du jour figuraient les questions inscrites sur l'avis de la convocation du Conseil Municipal, annexé au présent registre.

Il est procédé ensuite à l'appel par ordre alphabétique des membres du Conseil Municipal.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

BLANC Patrick, BOULAND Nicolas, CASSANDRI François, CHEVALIER Cristèle, COLIN Bernard, DESSAUX Annie, DOMINGUES Bernard, EUGENE Marc, GARCIA Guillaume, GEREUX-BELTRA Colette, GERMANN Patrick, HOVANESESIAN Mathieu, LAMBERT Danielle, LE GARS Danielle, MANNY Sandra, MORDENTI Corinne, NARDELLI Michelle, PARIAUD Pierre, PREVOST Marlène, RAFETTO Jérôme, RIBES Sonja, ROUQUET Frédéric et SEGARRA Denise

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Madame DUBUISSON Carole à Monsieur ROUQUET Frédéric
Madame DAMIANO Anne-Lise à Monsieur HOVANESESIAN Mathieu
Madame PRESSOIR Julie à Monsieur BOULAND Nicolas
Monsieur BOULESTEIX à Madame CHEVALIER Cristèle

ABSENT : Monsieur LUNARDELLI

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame LE GARS est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1- Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Monsieur le maire rappelle qu'en application du décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux sont convoqués ce vendredi 10 juillet afin de désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2020.

Il ajoute que l'arrêté préfectoral du 30 juin dernier a fixé à quinze le nombre de délégués et à cinq le nombre de suppléants à désigner pour les conseils municipaux comprenant 29 membres et que la désignation s'opère par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le maire expose avoir reçu deux déclarations de candidature. L'une émanant de la liste « Ensemble pour Carnoux », l'autre de la liste « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire ».

Il demande à Corinne MORDENTI et Jérôme RAFFETTO s'ils souhaitent déposer candidature.
Ils répondent que non.

Monsieur le maire procède alors à la mise en place du bureau électoral, explique l'organisation matérielle du scrutin et proclame le scrutin ouvert.

A la clôture du scrutin, le bureau électoral procède au dépouillement et au recensement des votes qui se décomposent ainsi :

Votants 28 – Votes blancs 2 – Suffrages exprimés 26

Suffrages obtenus : « Ensemble pour Carnoux » 24 et « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire » 2.

Monsieur le maire procède alors à la détermination des sièges attribués à chaque liste et proclame les résultats.

DELEGUES :

GIORGI	Jean-Pierre
SEGARRA	Denise
BOULAND	Nicolas
MANNY	Sandra
GERMANN	Patrick
LE GARS	Danielle
BLANC	Patrick
GEREUX-BELTRA	Colette
ROUQUET	Frédéric
NARDELLI	Michelle
CASSANDRI	François
RIBES	Sonja
PARIAUD	Pierre
DESSAUX	Annie
BOULESTEIX	Jacques

SUPPLEANTS :

DOMINGUES	Bernard
DUBUISSON	Carole
LUNARDELLI	Serge
PRESSOIR	Julie
COLIN	Bernard

Le procès-verbal de la désignation est annexé au registre des délibérations.

2 – Commission communale des impôts directs - Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est un organe consultatif prévu à l'article 1650 du Code Général des Impôts, institué obligatoirement dans chaque commune.

Les attributions de la CCID sont les suivantes :

- Evaluations des propriétés bâties suite aux nouvelles constructions, rénovations ou changement d'affectation des locaux
- Désignation des nouveaux locaux de référence et détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties, ainsi que de la valeur locative des propriétés bâties
- Instruction des réclamations des contribuables en matière de taxe d'habitation (les évaluations des valeurs locatives servant de base d'imposition à la taxe d'habitation)

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts à chaque renouvellement général du Conseil Municipal, une CCID est instituée dans les 2 mois qui suivent ce renouvellement.

Elle est composée de 9 membres, soit :

- Le Maire (Président) ;
- Huit commissaires de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans au moins, jouissant de leurs droits civils, inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune et étant familiarisés avec les circonstances locales.

Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double (32 noms) dressée par le conseil municipal.

Le Conseil,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650,

CONSIDERANT l'installation du conseil municipal en date du 27 mai 2020,

CONSIDERANT que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal,

CONSIDERANT que suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de renouveler ladite commission,

CONSIDERANT la liste proposée de 32 membres (16 titulaires et 16 suppléants) respectant les conditions de représentativité énoncées par le Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré

Il est procédé au vote :

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

APPROUVE la liste des commissaires susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs ci-après :

Madame PREVOST Marlène	Madame MANNY Sandra
Monsieur BLANC Patrick	Madame MORDENTI Corinne
Monsieur BOULAND Nicolas	Madame SAURY Michelle
Madame LE GARS Danielle	Madame RIBES Sonja
Madame GERMANN Isabelle	Monsieur ROUQUET Frédéric
Monsieur SCURI Georges	Madame LAMBERT Danielle
Monsieur SAURY Yves	Monsieur GERMANN Patrick
Monsieur LUNARDELLI Serge	Monsieur RATON Patryck
Monsieur RAFFETTO Jérôme	Monsieur PRESSEIR Gérard
Monsieur BOULESTEIX Jacques	Monsieur EUGENE Marc
Monsieur COLIN Bernard	Monsieur DOMINGUES Bernard
Madame ORSATTI Nicole	Madame GEREUX-BELTRA Colette
Monsieur MULLER Alain	Madame CHEVALIER Cristele
Madame SEGARRA Denise	Madame SCURI Paule
Madame DESSAUX Annie	Madame DUBUISSON Carole
Monsieur CASSANDRI François	Madame GROUSBOIS Claudine

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 18h15.

Le Secrétaire de séance,

Danielle LE GARS

Le Maire,
Jean-Pierre GIORGI